

Délégation Départementale
de la Corrèze

Pôle Santé Environnement

Destinataires

- SIAEP AUVEZERE (dgs@ville-lubersac.fr)
MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP AUVEZERE (secretariat@ville-lubersac.fr)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BENAYES (mairiedebenayes@wanadoo.fr)
MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.A.U.R. (sud-ouest.analyses@saur.com)
MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.A.U.R. (julien.feola@saur.com)
MONSIEUR LE DIRECTEUR - S.A.U.R. (frederic.matray@saur.fr)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT DE L' AUVEZERE

Prélèvement	00123073	Commune	BENAYES
Unité de gestion	0140 SYNDICAT DE L' AUVEZERE	Prélevé le :	mercredi 15 novembre 2023 à 09h45
Installation	UDI 001458 AUVEZERE - BENAYES	par :	PAULINE BAUNE
Point de surveillance	0000001673 BOURG DE BENAYES	Type visite :	D1
Localisation exact	Mairie	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901
Type de l'analyse : MX Code SISE de l'analyse : 00129379 Référence laboratoire : 23111307231201

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,052 mg/L	2	1	
Nickel	1,6 µg/L	20		
Plomb	1,0 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00123073)

Examen conforme aux limites et références de qualité fixées par le code de la Santé Publique (Art. R 1321-1 à R. 1321-38). Ces teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

TULLE le 19 janvier 2024

Pour la Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,
La Responsable du pôle bi-départemental
santé environnement,



Mathilde RASSELET